

Société 3D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

**COMPTES ANNUELS DU
01/01/2022 AU 31/12/2022**

Pour copie conforme



3 D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

Désignation de l'entreprise :		Société 3D DU 15				Néant		*		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services*	FD	1 815 030	FE		FF	1 815 030	953 873		
		FG	45 443	FH		FI	45 443			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 860 473	FK		FL	1 860 473	953 873		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO		142 520		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 860 473	1 096 393		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	599 206	310 457		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	460 213	312 655		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	786	14 714		
	Salaires et traitements*					FY	614 866	356 716		
	Charges sociales (10)					FZ	195 943	70 101		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	15 424	11 539	
			{ - dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	3 465			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 889 903	1 076 181	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(29 429)	20 212		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	167	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	167	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	535			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	535			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(368)	0		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(29 798)	20 212		

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	445	1	336
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	445	1	336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 760	938	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 760	938	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 315)	398	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	1 861 085	1 097 729	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 893 198	1 077 119	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(32 112)	20 610	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	18 321	16 484
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(9) Dont transferts de charges	RD			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	1 004		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		3 465		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9	1 004		
	A8	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
pour régulation fournisseur		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
amende		2 760		445	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société 3D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

**COMPTES ANNUELS DU
01/01/2022 AU 31/12/2022**

Pour copie conforme



3 D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET		75015 PARIS		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 83510366400016		Néant ☐		
		Exercice N clos le 13 11 22 02 21		
		N-1 13 11 22 02 21		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (1) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	31 786	28 396
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	16 308	5 288
Immobilisations en cours AV	AW			
Avances et acomptes AX	AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
Autres participations CU	CV			
Créances rattachées à des participations BB	BC			
Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF	BG			
Autres immobilisations financières* BH	BI	150 000	150 000	
TOTAL (II) BJ	BK	48 094	183 684	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
	En cours de production de biens BN	BO		
	En cours de production de services BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR	BS		
	Marchandises BT	BU	25 000	25 000
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	54 532	
	Autres créances (3) BZ	CA	380 921	240 054
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		67 657
Disponibilités CF	CG	288 801	404 007	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI			
TOTAL (III) CJ	CK	749 254	736 718	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	981 032	48 094	932 937
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	150 000	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : Immobiliations :	Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...000.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	475 239	454 629
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(32 112)	20 610
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	446 427	478 539
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	214 000	214 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 755	69 125
	Dettes fiscales et sociales	DY	160 878	151 016
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	29 878	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	486 511	434 142
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	932 937	912 681
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	314 850	220 142
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3D du 15

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3 000 €

64 Avenue de la Motte Picquet - 75015 PARIS

RCS PARIS 835 103 664

**RESOLUTIONS D'APPROBATION ET D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

votées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un déficit net comptable de la somme de TRENTE DEUX MILLE CENT DOUZE EUROS (32 112 €).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à la somme de 32 112 €, au compte REPORT A NOUVEAU

- lequel passera de la somme de 475 239 €
- à celle de..... 443 127 €

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Pour copie certifié conforme
Monsieur Romain DECONQUAND
Gérant

Société 3D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

**COMPTES ANNUELS DU
01/01/2022 AU 31/12/2022**

Pour copie conforme



3 D DU 15

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

75015 PARIS

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	38 617	KT		KU	21 565	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	20 016	LC		LD	1 580		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	58 633	LO		LP	23 145			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
	Autres participations					8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	150 000	1U		1V				
	TOTAL IV					1Q	150 000	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	208 633	0H		0J	23 145				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	60 182	MK		ML	60 182	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	21 596	MT		MU	21 596
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG		NH	81 778	NI	81 778	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations					I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	150 000	2F		2G	150 000	
	TOTAL IV					I3		NJ	150 000	NK		2H	150 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	231 778	0M	231 778		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	20 758	QA 11 028	QB 31 786
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 912	QM 4 396	QN 16 308
	Emballages récupérables et divers	QP		QS	QT
	TOTAL II	QU	32 670	QV 15 424	QX 48 094
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	32 670	QP 15 424	QQ	QR 48 094

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15			Néant ☐ *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	150 000	UV	150 000	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	54 532		54 532					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 503		11 503					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	3 485		3 485					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	365 933		365 933					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	585 453	VU	585 453	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	214 000		42 339		171 661				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	81 755		81 755						
Personnel et comptes rattachés		8C	98 147		98 147						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 625		47 625						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 666		12 666						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 441		2 441						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 878		29 878						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	486 511	VZ	314 850	171 661				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :																	
						3		1		1		2		2		0		2		2	
I. RÉINTEGRATIONS																					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés																				
	WB																				
	XE 14 661																				
	WG 194																				
	RB																				
	XX																				
	XZ																				
XW 2 760																					
XY																					
I7																					
K7																					
I8																					
ZN																					
WN																					
WO																					
XR																					
WQ																					
Y1																					
Y3																					
TOTAL I 17 615																					
II. DÉDUCTIONS																					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme																				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)																				
	- imposées au taux de 0 %																				
	- Plus-values nettes à court terme																				
	- Plus-values soumises au régime des fusions																				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)																					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																				
	Majoration d'amortissement *																				
	K9																				
	L2																				
	L5																				
	K3																				
	PA																				
1F																					
XC																					
PB																					
PC																					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																					
Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies) X9																					
Créance dérogée par le report en arrière du déficit ZI																					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																					
TOTAL II 32 112																					
III. RÉSULTAT FISCAL																					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables																					
bénéfice (I moins II) XI																					
déficit (II moins I) ZL																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN																					
XO 14 497																					

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	107 384
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	107 384
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	14 497
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	121 881

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	63 433
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société 3D DU 15</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	454 629	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	20 610		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	475 239		Report à nouveau	ZG		475 239			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH		475 239	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	268 920		192 026			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	19 060		20 706			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	623		511			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	171 610		99 412			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	460 213		312 655			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 632		1 773			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS				YZ	(846)		12 941			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	786		14 714			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	259 081		134 172			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	140 963		88 977			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				ØB	611 507					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL				
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO				
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 3D DU 15		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	15
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 860 473
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 860 473
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	445
TOTAL 2		OM	445
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	682 169
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	92 688
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 465
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	778 321
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 082 598
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 082 598
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 860 473
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2022
		GZ	31/12/2022
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 5 1 0 3 6 6 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 3D DU 15

ADRESSE (voie)

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

SOCIETE DEXPERT

N° SIREN (si société établie en France)

529290389

% de détention

66.67

Nb de parts ou actions

200

Adresse :

N°

21

Voie

AVENUE DE LA BOURDONNAIS

Code postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

RD INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

832387377

% de détention

33.33

Nb de parts ou actions

100

Adresse :

N°

10

Voie

RUE DE L ALMA

Code postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 5 1 0 3 6 6 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 3D DU 15

ADRESSE (voie)

64 AVENUE DE LA MOTTE PICQUET

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.